

École Publique du Pain Perdu

1 rue des écoles
37420 Beaumont en Véron
☎ 02.47.58.43.24

Compte rendu de la séance du conseil d'école du jeudi 9 mars 2017

Le Conseil d'École s'est réuni le **Jeudi 9 mars 2017 à 18h00**, dans la salle des arts de l'école du Pain Perdu à Beaumont en Véron.

Étaient présents :

- M. Alain **DENIS**, directeur
- M. Bernard **CHATEAU**, maire de Beaumont en Véron
- Mmes Emilie **FLAMIN** maire adjointe aux affaires scolaires
- M. **GUION**, Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Mmes Mme Nathalie **PILARD**, Véronique **FARAUULT / LERALLE**, , Chrystèle **JAMET**, Michèle **MIRIBEL**, Alexandra **SUARD**, Sandra **KERGUTUIL**, , Vanina **PERDEREAU**, Patrick **CRESME**, représentants élus des parents d'élèves.
- Mmes et Mrs, Marie Claire **ROBIN**, Carine **PENE** Véronique **MICHAUD**, Eric **FREZOT**, Alexandra **GUILMET**, Kevin **GROUIN**, Olivier **BOUTRON** enseignants.
- Absentes excusées: Sandra **TRIVES & Jennifer HERANT**, Stéphanie **MERLIN**, Emilie **EDOUARD DUDOGNON**, Stéphanie **PLEUVRY**, Aurélie **CADEAU**, Pascale **GIRAULT**, Marianne **SERVOISE**

Secrétaire de séance : M. Kevin **GROUIN**

L'ordre du jour est abordé comme suit :

Point n°1 : Effectifs de l'école

- 157 élèves au 14 mars 2014, 154 au 12 mars 2015, 157 au 14 mars 2016, **161** au 1^{er} mars 2017 (**3** élèves d'ULIS école non détachés)
- 28 élèves devraient partir au collège en septembre 2016.
- 21 élèves sont arrivés de maternelle en 2014, 28 élèves en 2015, 27 élèves prévus en septembre 2016, **32** sont prévus en septembre 2017.
- Inscriptions des élèves de maternelle au mois d'avril 2017 à la mairie et à l'école.

Conclusions :

- 28 élèves de CM2
- + 32 élèves de CP

Point n°2 : Rythmes scolaires

M Cheminade a dressé un petit historique du COPIL pour les nouveaux parents référents :

➤ *L'année scolaire 2014/2015 : les TAP étaient organisés sur 2 X 1h30*

- Le constat :
- **avantages** : les propositions étaient de qualité

- **problématiques** : rythme de l'enfant perturbé (un rythme différent tous les jours)
 - les enfants sont très fatigués
 - **L'année scolaire 2015/2016 : les TAP étaient organisés sur 4X 45 mn**
 - Le constat :
 - **avantages** : l'objectif premier de la réforme qui est d'alléger les journées des enfants est atteint
 - la majorité des parents est satisfaite de cet allègement de la journée
 - **problématiques** : les animations ne peuvent plus être de la même qualité que l'année précédente et ressemblent plus à du périscolaire amélioré.
 - les coordinateurs peinent à recruter (ex : besoin de 33 animateurs / jour et ils ont dû recruter 50 animateurs sur l'année en raison des démissions)
 - **L'année scolaire 2016/2017 : les TAP sont organisés sur 4X 45 mn**
 - Le constat :
 - **avantages** : ce schéma semble toujours être le moins pire pour les enfants
 - **problématiques** : - les coordinateurs peinent toujours à recruter (ex : 17 personnes de l'équipe précédente n'ont pas souhaité renouveler cette année et ils sont actuellement à 10 personnes en moins de leur effectif de sécurité optimale)
- Malgré le courrier mis dans les cahiers en début d'année demandant aux familles pouvant récupérer leurs enfants dès la sortie de l'école, les effectifs n'ont pas baissé.
- La loi les autorise à recruter jusqu'à 20% de personnel non qualifié (BAFA ou CAP petite enfance) et le quota est déjà atteint.
- Chiffres pour Beaumont :
- en moyenne / jour 110 enfants inscrits au TAP (élémentaire et maternelle) et 60 restant au périscolaire
 - l'effectif des animateurs est souvent juste mais assure tout de même le minimum requis pour assurer la sécurité
 - parfois ils ont été obligés de mettre en place le dispositif « surveillance de cour » - les effectifs n'étant pas suffisant pour assurer la sécurité dans différentes salles (1 adulte pour 25 enfants)
- En conclusion :
- Messieurs Cheminade et Moutardier nous annoncent ne sûrement pas pouvoir reprendre cette organisation pour l'année prochaine à cause de leurs soucis de recrutement qu'ils ne pensent pas pouvoir résoudre.
 - Aucun schéma n'est encore défini, ni proposé pour l'instant mais un nouveau Copil sera proposé en mai.
 - M Moutardier nous indique toutefois que les élus via le Copil consulteront les parents élus. Pourtant ils se gardent le droit de prendre la décision seuls si aucun consensus, réalisable pour leur organisation, n'est trouvé.
 - Il semble aussi qu'ils attendent de voir si le nouveau ministre, élu ce printemps, ne propose une autre réforme.
 - L'inspectrice d'académie rappelle qu'en cas de désaccord entre les élus et les parents, c'est l'académie qui devra trancher.

Point n°3 : Livret scolaire unique

1. C'est quoi ? Le livret Scolaire Unique

A compter de la rentrée 2016, les livrets scolaires de l'école et du collège évoluent vers un livret commun pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

2. Pourquoi ?

Le LSU s'inscrit dans la refondation de l'école en cours. Une école **bienveillante**, un **socle** et des **nouveaux programmes** au service des apprentissages de chaque élève. et une **évaluation qui permet à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés**. Les **évaluations par compétences et chiffrées** sont gérées par le **LSU**. Le **LSU accompagne l'élève et sa famille pour fournir une évaluation claire des enseignements pratiques Interdisciplinaires, et des parcours** (parcours avenir, parcours d'éducation artistique et culturel, parcours citoyen, parcours santé).

3. Quand ?

Des **bilans périodiques** permettent de faire **le point sur les acquis des élèves**. Ils tiennent compte de son environnement, des modalités spécifiques d'accompagnements et des différents projets auxquels il participe. Ils sont associés **aux bilans de fin de cycle fondés sur les résultats de l'élève**.

4. Pour qui ?

L'élève : Le LSU offre une **vision globale de l'élève**. Il lui **permet d'avoir une vue d'ensemble sur son parcours, sur ses progrès et sur les objectifs à atteindre**.

La famille : Le LSU est un outil **simple et lisible** pour suivre les progrès de l'élève et pour **renforcer le lien école/famille**. Le transfert des informations sur le parcours de l'élève est également facilité en cas de déménagement.

L'enseignant : Le LSU est un **outil professionnel** qui **s'articule avec les outils déjà existants**. Pour les enseignants, c'est un **outil qui facilite l'identification des difficultés, des progrès et des axes de travail à mettre en place pour chaque élève**. Au niveau des cycles, une répartition des programmes a été établie.

5. Comment ?

Les éléments constitutifs du livret sont numérisés pour **un partage plus simple des informations** relatives au parcours de l'élève. Il permet une **réduction importante des coûts liés à l'achat, à la manutention et au stockage des livrets**.

Le LSU assure un **suivi de l'élève sans rupture**, d'un cycle à l'autre, de l'école au collège ou en cas de changement d'établissement scolaire. Il **remplacera également le Livret Personnel de Compétences Les données ne sont accessibles qu'à des utilisateurs (élèves, parents, enseignants) dûment authentifiés**. Le LSU dispose d'une autorisation de la CNIL, autorité française de contrôle en matière de protection des données personnelles.

Point n°4 : Plan Particulier de Mise en Sécurité

Après signal visuel du directeur (pas de sonnerie spécifique), les enseignants se sont enfermés dans leur classe et ont évacué leur classe en silence par le côté jardin.

Les élèves sont allés rapidement avec leur enseignant sur le parvis.

Ils auraient pu aller se cacher dans le square à proximité de l'école.

Le directeur a signalé la fin de l'alerte.

Nous avons préféré la solution de l'évacuation de l'école car il est difficile de se cacher derrière les baies vitrées côté jardin. Une intrusion ne peut venir que de la cour (porte du couloir donnant sur la cour).L'évacuation côté portail d'entrée des enseignants est possible

mais il manque la clé du portail à l'arrière de l'école pour pouvoir sortir. Pas de signal sonore qui pourrait être confondu avec l'alarme incendie et qui entraînerait la sortie des élèves par le couloir avec le risque de se retrouver nez à nez avec les intrus.

Les enseignants doivent être prêts à toute éventualité et des instructions, des procédures ont été établies et étudiés.

Point n°5 : Actions pédagogiques du 2 ème trimestre

Classe de CP :

- Théâtre : à partir du 2 mars sur le thème des contes (représentation le 8 juin)
- Piscine à partir du 24 mars
- Médiathèque : raconte tapis
- Jardinage
- Cinéma : les pionniers du cinéma
- Spectacles : Gimmick & Les fleurs de Bach (spectacle musical)

Classe de CP/ CE1 :

- Basket (jeux de ballons)
- Cinéma : les pionniers du cinéma
- Spectacles : Gimmick
- CPIE : la vie de mon village
- Echecs : à partir du 10 mars

Classe de CE1 :

- Jardinage
- Spectacles : Gimmick & Les fleurs de Bach (spectacle musical)
- Médiathèque : raconte tapis
- Marionnettes avec Majo de la cie du Petit Monde
- Sortie le 13 mars avec le CPIE : Candes
- Basket (jeux de ballons)

Classe de CE2:

- Théâtre avec Magalie (le rocher de la plage) le 6 juin
- Permis piéton le 14 mars
- Basket
- Athlétisme (préparation JMA)
- Spectacles : Gimmick)
- Jardinage

Classe de CM1 :

- EPS cycle Basket
- Echecs
- Piscine
- Décloisonnement lecture avec les MS/ GS
- Ecole et cinéma les pionniers du cinéma
- CPIE : la vie de mon village

Classe de CM2 :

- Découverte de l'allemand par Mme BERRUER CHARRAIS (professeur au collège) le jeudi 21 janvier
- Cinéma : les pionniers du cinéma

- Permis internet
- Classe énergie
- Journée des Maths et visite du collège le mardi 14 mars.
- *Plus de sécurité routière en CM2 de la part de la gendarmerie faute de moyens financiers .*

ULIS Ecole :

- Inclusion dans toutes les classes EPS, Musique , Histoire, Géographie, Lecture et projets ponctuels

Actions communes à toutes les classes

Echecs

- **Samedi 22 janvier 2017** à l'île Bouchard, 37 écoliers ont défendu les couleurs de l'école qui est vice championne d'Indre et Loire 2017.
- **Dimanche 26 mars 2017** à Olivet, 10 élèves de l'Ecole accompagnés par Mme MICHAUD, joueront pour le championnat académique.

L'équipe enseignante remercie la Mairie, le club d'Echecs d'Avoine et les parents d'élèves pour leur soutien moral, logistique et financier.

- **Carnaval 2017**

Le jeudi 30 mars 2017, un carnaval sera organisé avec les 2 écoles de Beaumont en Véron.

Un défilé devrait avoir lieu rue des écoles l'après midi : rue du 8 mai 1945, rue de la croix Bazouille et rue du martinet .Une demande d'arrêté municipal arrêtant la circulation pour ce jour a été envoyée en mairie.

Les parents devraient apporter des gâteaux (à confirmer) .

L'APE distribuera du chocolat chaud et les gâteaux (à confirmer).

- **Athlétisme** : mardi 16 mai 2017 au stade d'Avoine.

Fête de l'école le vendredi 30 juin 2017 de 18h à 21h00

- Thème : « **Autour du monde** »
- La date sera à revoir en raison de la manifestation Avoine Zone Groove le même soir.
- A voir avec l'APE, les collègues de maternelle et primaire, l'intervenante musicale pour le choix d'une autre date en raison d'Avoine Zone Groove .(**6 juillet à confirmer ?**)

Point 6 : Travaux en cours et à effectuer

- Travaux effectués dans l'école
- Réparation de la cloison et de la serrure dans la salle des maîtres.
- Réparation de tables en CM2
- Pose de nouvelles dalles de plafond (TAP et salle de psychomotricité)
- Taille des plantes dans la cour de l'école.
- Réparation de la porte du SESSAD

Travaux à effectuer dans l'école

- Pose d'un tableau blanc dans la classe de CP (en cours) .
- Prévoir un relais audio / vidéo dans la classe de CM2.
- Aide pour le montage du grand chevalet de peinture
- Demande de sable pour le panier de basket de la salle de psychomotricité

Demande de la part des enseignants :

- Crédence ou petite étagère à installer dans la classe ULIS (classe 6) au dessus du lavabo pour accrocher des ustensiles.
- Demande de la maîtresse d'ULIS : Etagères (récupération de meuble non utilisé par la mairie) pas trop hautes si possible pour mise en commun de matériel pour les enfants du voyage.
- Problèmes de portes et demande de pass de la part des enseignants.
- Demande de davantage d'ordinateurs dans les classes (programmation informatique).
- Vidéo projecteurs ou VPI : où en est-on ?

Point 8 : Questions diverses de la part des parents d'élèves :

- « *Plusieurs parents m'ont interpellé ces derniers temps pour savoir si il y avait des enseignants qui avaient reçu une formation pour détecter les enfants qui avaient des difficultés pour apprendre.*

Par exemple dyslexie ou bien ayant des problèmes psychomoteurs entraînant des difficultés dans l'apprentissage de l'écriture.

Plusieurs parents ont dû faire ces démarches seuls pour prouver que leurs enfants avaient bien des difficultés et non des lacunes. »

- **Réponse des enseignants**

Nous ne sommes pas des professionnels de la santé, donc même avec une formation il ne nous est pas possible de poser un diagnostic. Nous risquons à chaque fois de nous tromper. Quand nous avons des doutes nous en parlons avec les parents concernés pour les orienter vers un ou une orthophoniste, c'est ensuite de la responsabilité des parents. Même si nous n'avions pas de véritables soupçons et que nous n'en parlions pas aux parents, s'ils sentent que quelque chose ne va pas, c'est aussi de leur responsabilité de faire le nécessaire, ce qui est également vrai pour n'importe quel problème de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h00**.

À Beaumont, le 9 mars 2017

La secrétaire de séance, **Kevin GROUIN**

Le directeur **M. Alain Denis**


